



Héritage d'une maison entre des parents et leurs 4 fils

Par **tytto7**, le **03/12/2012** à **00:01**

Bonjour,

Je dois rencontrer en compagnie de ma mère un Huissier concernant l'héritage de la maison de mes parents qui doit nous être légué (entre 4 frères)

Nous voudrions obtenir les réponses aux questions suivantes :
Des parents peuvent-ils léguer en Héritage à 100% une maison de leur vivant? Ou il existe t-il une loi qui les en empêche afin de les protéger?

L'un des 2 parents a t-il une possibilité de revenir sur sa décision (un délais de rétractation?) et de réclamer une part de la maison en cas de vente de celle-ci quelques années plus tard?

Merci de me répondre au plus vite si possible car nous devons le voir dans quelques jours.

Merci d'avance

tytto7
tytto7